

Compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire

Jeudi 10 janvier 2019

Présents :

Monsieur l' IEN Clermont-Gergovie, Gil le Curieux, Monsieur le Maire de Chanonat Serge Charlemagne, M. André Favaudon DDEN de l'école maternelle, Mme Antoinette Mercier, adjointe municipale aux écoles, Mme Nadège Fournier, M. Emmanuel Buc Conseillers municipaux.

Mme Alzira Cubizolles, Mme Sylvie De Araujo, Mme Marie Valdovinos, Mme Sabrina Mianat, Mme Irène de Matos, Mme Angela Barnier, Mme Elsa Perrier et M. Nicolas Mayrand Représentants des parents d'élèves. Mme Nadège Brunie, Mme Christine Boyer, Mme Clarisse Arnould, enseignantes de l'école élémentaire. Mme Catherine Tournadre, directrice école maternelle et présidente de séance, M. Bruno Bonnefont directeur école élémentaire.

Absents excusés : Mme Marie-Line Cayrouse adjointe à l'école maternelle, Mme Martine Maufrais, maîtresse E du RASED, Mme Anne Bes, Mme Camille Racana, Mme Séverine Thomas, M. JC Gallego représentants de parents d'élèves.

Points de l'ordre du jour :

1. Le CE doit se prononcer sur la fusion des deux écoles, à l'occasion du départ à la retraite du directeur de l'école élémentaire.
2. Demandes d'informations auprès des élus municipaux pour la prochaine année scolaire : rythmes scolaires, création d'une septième classe et maintien du calendrier des travaux pour l'école, au printemps 2019.

1. La mairie a reçu le 7 décembre un courrier de M le DASEN concernant la fusion éventuelle des deux écoles avec une direction unique. Cette nouvelle organisation doit être décidée en concertation entre les enseignants, les élus municipaux et les représentants des parents d'élèves sous forme d'un vote lors d'un conseil d'école. Le conseil municipal a délibéré et s'est prononcé pour cette fusion. La décision du Conseil d'école doit être retournée à l'Inspection avant le 18 janvier. Participent au vote ce soir : 2 élus de la commune, les 2 DDEN, tous les enseignants, et les 6 représentants des parents d'élèves titulaires (4 en élémentaire, 2 en maternelle).

En conseil des maîtres, nous avons dégagé les avantages et les inconvénients de cette fusion

Inconvénients :

Le principal inconvénient est la distance physique entre les deux sites qui impose à la directrice de se rendre régulièrement aux deux endroits notamment pour les informations à transmettre aux collègues.

Avantages:

Il y aurait une décharge de direction pour mieux gérer le rôle administratif, applicable aux 6 voire 7 classes

La répartition des effectifs pourrait être plus souple.

Les parents ainsi que la mairie auraient un seul interlocuteur.

Il pourrait y avoir plus de suivi pédagogique et de projets en commun de manière continue.

Après quelques interventions de M. l'EN, des élus municipaux et des parents, l'assemblée semble plutôt favorable à la fusion.

Le vote, à mains levées, puisque personne ne s'y oppose est accepté :

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Pour : unanimité

Le Conseil d'école extraordinaire valide la possibilité de fusionner les deux écoles en une école primaire avec direction unique.

Point 2 :

Cependant, l'équipe souhaite connaître de meilleures conditions de travail tant au niveau des locaux que des effectifs. Durant les travaux il faudrait que la commune soit vigilante pour assurer la solution la plus confortable. Et les enseignants voudraient une ouverture pour alléger les effectifs. En effet, cette année, 4 classes sur 6 ont un double niveau avec des effectifs très lourds (27, 27, 29 et 30). Voici le tableau des effectifs futurs.

Nous souhaiterions demander quelques informations sur l'organisation de la semaine pour l'année prochaine.

4 jours ou 4 jours et demi ?

Réponse de M. le Maire qui rappelle que l'année dernière, le conseil municipal était très favorable au maintien des 4.5 jours. Cette organisation, vue par les chrono-biologistes reste la plus propice à de bons apprentissages. L'équipe enseignante (et notamment les enseignantes des classes de cycles I et II) constate que sans la coupure du mercredi, les plus petits ont du mal à tenir jusqu'au vendredi. Les familles consultées l'année précédente, ont confirmé pour les 2/3 leur souhait de revenir à une semaine de 4 jours.

Pour septembre 2019, la communauté de Communes est compétente dans le domaine extra-scolaire. Elle peut dès à présent proposer aux parents un CLSH les mercredis (très certainement sur la Roche Blanche). Les élus proposent de sonder les familles pour connaître la position de chacune et prendre ensuite une décision. Ces démarches seront très vite faites pour avoir les résultats courant février (équipe constituée de parents et d'élus municipaux)

Les effectifs, progressant chaque année, depuis 10 ans, nous souhaitons la création d'une septième classe. S'il y a création, ou seront accueillis les élèves ?

M. le Maire indique qu'il a fait des demandes de devis pour connaître les prix de structures modulaires soit en location, soit à l'achat, car nous avons déjà, lors de réunions évoqué cette progression du nombre d'élèves. Les structures provisoires (2 ou 3 ans) seraient alors installées sur l'espace derrière l'école élémentaire.

Le calendrier des travaux : ces derniers devraient démarrer au printemps 2019. Le bâtiment cantine/salle d'activités/tiers-lieu-médiathèque serait terminé en septembre 2020.

Questions diverses : les parents demandent dans quelles conditions Isabelle a-t-elle été remplacée ? Mme Mercier, adjointe, explique que la mairie a contacté des sociétés de restauration collective. Une cuisinière a été embauchée à temps plein et assure la préparation totale de repas, sur place. Il est précisé qu'Isabelle, durant ces 30 et quelques années de service n'a jamais eu le moindre problème sanitaire et a assuré la préparation, la commande des ingrédients, la gestion de sa cuisine. Nous la remercions très sincèrement.

Un comité de pilotage avait été mis en place l'année dernière. Ce comité réunissait deux ou trois élus municipaux, un représentant de la circonscription Clermont-Gergovie, le personnel communal représenté, les directeurs d'école et deux enseignantes, deux représentants de parents d'élèves. Il s'agissait, lors de ces réunions de lister les problèmes matériels rencontrés à l'école. Ce qui permettait de ne pas les traiter lors de Conseil d'école où la partie pédagogique doit être mise en avant. De nombreux points ont été abordés, des demandes d'amélioration pour l'école élémentaire ont été formulées : abri contre la pluie ou le soleil sur l'espace-récréation, un système pour occulter les fenêtres du RDC, les jours de grand soleil et éviter les fortes chaleurs dans les salles de classe. Ces réunions devaient être régulières (une toutes les six semaines). Depuis la rentrée, le comité n'a plus fonctionné.

Tous les points de l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée.